



Le Printemps Marseillais

Réponse de Michèle Rubirola, tête de liste du Printemps Marseillais, à la demande du Collectif des écoles de Marseille.

Marseille, le 11 mars 2020

Madame, Monsieur,

Suite à la réception de votre tableau comparatif confrontant nos propositions à celles du Collectif des écoles de Marseille, vous trouverez ci-dessous les précisions que nous souhaitons apporter.

- **#7. La gratuité de l'école publique :**

le Printemps Marseillais s'engage effectivement pour que la gratuité de l'école publique soit respectée par l'augmentation des budgets (entretien des bâtiments, fournitures en produits d'entretien, fournitures scolaires, caisse des écoles).

- **#8. Le budget de la Caisse des écoles doit être augmenté et transparent :**

Le Printemps Marseillais s'engage sur une hausse du budget de la Caisse des écoles (établissement public communal) et surtout sur une transparence concernant la redistribution auprès des écoles et le fonctionnement interne (composition, travaux et rapports d'activité). Le Printemps Marseillais souhaite mettre un terme à l'opacité de gestion actuelle de la caisse des écoles.

- **#17. Les critères d'affectation des élèves et les octrois :**

Le Printemps Marseillais considère que ceci sera revu dans la redéfinition des périmètres scolaires.

- **#23. URGENCE : Réparations, rénovation et construction des écoles publiques :**

5 audits ont été réalisés sur les 3 dernières années : Syndicat SNUIPP, DDEN, l'éducation nationale, Collectif des écoles de Marseille, Ville. Le Printemps Marseillais considère que les urgences sont désormais largement connues, un audit exhaustif du patrimoine n'est plus nécessaire. Très rapidement, la ville s'appuiera sur les agents d'entretien et de maintenance mutualisés sur les écoles qui rapporteront le niveau de vétusté des écoles (bâtiments et équipements) et également une liste des travaux nécessaires. La ville se dotera d'une programmation pluriannuelle d'investissement (grands travaux de



**Le rassemblement de la gauche,
des écologistes et des citoyens**



Le Printemps Marseillais

réhabilitation) à 10 ans qui sera actualisé tous les ans, une attention particulière sera également portée sur les travaux plus courants à 3 ans. Les besoins en construction de nouvelles écoles sont établis par un travail actuel de l'AGAM. Tous ces plans seront validés en concertation avec la commission Transparence.

- **#28. Établir un cahier des charges garantissant la qualité de vie des élèves et des personnels :**

Le Printemps Marseillais s'engage à créer un service en charge du contrôle de la qualité de vie dans les écoles pour garantir le respect des règles et normes en vigueur. Ce service de la ville sera régulièrement en concertation avec la commission Écoles & Transparence constituée de représentants des acteurs de l'école publique (personnel municipal, éducation nationale, usagers, ...), que le Printemps Marseillais mettra en place.

- **#31. La pollution extérieure aux abords des écoles doit être contrôlée :**

Le Printemps Marseillais systématisera la mise en place de capteurs de polluants (particules fines, ...) sur tous les établissements (pollution extérieure, dans la cour d'école) et à l'intérieur avec a minima le contrôle de pollution à l'intérieur de deux classes. La médiatisation et la publication des relevés permettront de sensibiliser et de mesurer les actions prises par ailleurs par la ville.

- **#32. Un système de filtration de l'air intérieur doit être installé :**

Le Printemps Marseillais s'engage à étudier toutes les solutions existantes à ce jour et à les intégrer dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de travaux. L'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement sensibilise sur l'aération des locaux avec l'outil pédagogique "Un bon air dans mon école !" et la mise à disposition de capteur de CO2, ceci doit venir conforter le problème de pollution de l'air extérieur de Marseille.

- **#36.#37.#38 :**

Le Printemps Marseillais s'engage à constituer une commission Écoles & Transparence, cette commission sera concertée sur le suivi actuel de la DSP de restauration scolaire Sodexo, et également sur la transition de la DSP à la remunicipalisation de la restauration scolaire.

- **#43. La taille des réfectoires sera adaptée au nombre de rationnaires dans chaque école :**

Le Printemps Marseillais s'engage à suivre les recommandations citées dans la norme AFNOR NF X 50-220 soit 1,70m² (et non le minimum de la norme 1,40 m²) dans les



**Le rassemblement de la gauche,
des écologistes et des citoyens**



Le Printemps Marseillais

programmes des écoles neuves avec, ceci est important, 2 services maximum. Pour les écoles existantes, des études de faisabilité seront faites école par école. L'objectif est d'arriver à un maximum de 2 services dans les écoles.

- **#45. Donner de l'espace aux usagers de l'école :**

Le Printemps Marseillais s'engage à élaborer le programme type de l'école en concertation avec tous les acteurs de l'école via la commission Transparence & Écoles. Les professionnels du bâtiment seront concertés et interrogés pour avoir leur point de vue sur les solutions possibles.

- **#50. Fin du travail sur contrat précaire ou à temps partiel (imposé) – titularisation des agents contractuels :**

Le Printemps Marseillais est attentif aux conditions de travail des employés municipaux mais également des employés des titulaires des DSP. Le Printemps Marseillais s'engage à mettre fin aux contrats précaires ou à temps partiel imposé.

- **#52. Les produits de première nécessité #53. Le matériel scolaire #54. Les délais d'approvisionnement des fournitures scolaires #55 : Marchés :**

L'ensemble des budgets (fournitures, fournitures scolaires) sera revu à la hausse, les choix des fournisseurs et catalogue seront faits en concertation avec la Commission Écoles & Transparence. Le Printemps Marseillais s'engage à renégocier les marchés à bon de commande.

- **#58. Conditions d'accueil périscolaire :**

Le Printemps Marseillais s'engage à respecter les mêmes conditions d'accueil (horaires 7h30 - 8h30 et de 16h30 - 18h00, tarifs, qualité). La demi-heure supplémentaire au-delà de 18h proposée par le Collectif doit être étudiée dans le cadre de la Commission Écoles & Transparence.

- **#58. Des activités sur le temps méridien :**

Le Printemps Marseillais souhaite professionnaliser le travail du périscolaire, chose impossible en l'état des conditions des marchés actuels de délégation de service public du périscolaire, et mettre fin aux contrats précaires du périscolaire. Le temps de la pause méridienne sera un temps travaillé pour le personnel en charge du périscolaire, offrant ainsi des activités pour les rationnaires, et permettant au personnel en charge du périscolaire d'accéder à plus d'heures travaillées.



**Le rassemblement de la gauche,
des écologistes et des citoyens**